

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)

Feuillet n°

DÉCISION

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ « PAPY STUB » AVEC L'ASSOCIATION CADENCE Décision 28/06/2024

N° DGS/2024/062

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2024/2025.

DÉCIDE

Article 1:

De signer avec l'Association CADENCE, sise 31b rue Auguste Vacher à ROMORANTIN - LANTHENAY (41200), représentée par Madame CHARRIER en qualité de Présidente, un contrat pour la cession pour la représentation du spectacle intitulé « PAPY STUB », le mercredi 23 octobre 2024 à 15h00 au Centre Culturel La Grange à Luynes.

Article 2:

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 1 899 € TTC (MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS TOUTES TAXES COMPRISES).

L'organisateur prendra également à sa charge :

- la déclaration et le paiement des droits d'auteur auprès de la SACEM,
- les frais de repas du midi pour quatre personnes,

Article 3:

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240628-DGS_2024_062-AR

Certifié exécutoire par :

Fait à LUYNES, le 28 juin 2024 Le Maire,

Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 01/07/2024 Reçu en préfecture le 01/07/2024 Publié le ID: 037-213701394-20240628-DGS_2024_062-AR